



COMMUNE : 091 PEILLE
ARRONDISSEMENT : 06 NICE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CAGNES SUR MER

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

AR Prefecture										
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7			
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 731 022	20,61	97,40	3 808 000	784 829	20,61	784 829			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	52 487	23,00	124,89	53 400	12 282	23	12 282			
Taxe d'habitation (TH)	2 489 745	13,84	57,02	2 422 000	335 205	13,84	335 205			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
				Total	1 132 316					
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x col. 6) taux TH votés 2025			
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.		
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9			
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
	Produit total souhaité				
	1 132 316				
	Produit total de référence (total colonne 5)				

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	32 349			64 728	0	110 973	5 636	213 686

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 132 316	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	213 686	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	1 346 002
---	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

À NICE

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-PAUL CATANESE

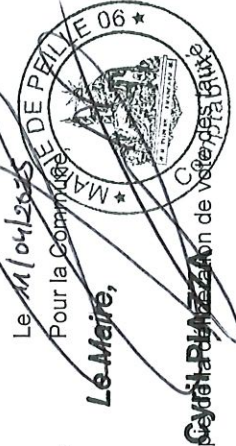
Le

Pour la Préfecture,

Le 11/04/2025

Pour la Commune

Le Maire,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	417	a. Par le conseil municipal	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	351 338
c. Locaux industriels	64 240	Taxe foncière non bâtie :	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	
		b. Par la loi (terres agricoles)	2 784
		c. Par la loi (autres)	
Taxe foncière non bâtie		Cotisation foncière des entreprises	
Taxe d'habitation :		a. Par le conseil municipal	
a. Dotation pour perte de THLV		b. Par la loi	
b. Mayotte	>>>		
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	2 422 000
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Locaux industriels		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	108 085
d. Autres allocations		d. Bases dégrévées locaux vacants	
		e. Bases dégrévées majo THS	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	33,04	99,35	1,95200	97,40
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	30,83	127,70	2,81000	124,89
Taxe d'habitation (TH)	23,88	26,39	65,98	8,95700	57,02
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	^^
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	^^

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	15,42
b. Taux maximum de la majo	1,03

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024
au niveau :

a. National	^^ ^^ ^^
b. Communal	^^ ^^ ^^

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

29,49